

Castelnaudary, le lundi 13 mai 2019

M et Mme AUBRY Jean-Yves
44 CHEMIN DE LA TOUR D'ENVIE
11410 SALLES SUR L'HERS

Affaire suivie par : M. Serge FORATO

Tel : 04 68 23 68 43

Dossier M et Mme AUBRY Jean-Yves

OBJET : CONTROLE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT REALISES

M et Mme,

Suite au contrôle de réalisation des travaux d'assainissement non collectif de M et Mme AUBRY Jean-Yves sur la commune de SALLES SUR L'HERS, nous déclarons la filière d'assainissement non collectif mise en place sur la parcelle n°140, section ZL **conforme à la réglementation en vigueur.**

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, M et Mme, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président

Philippe GREFFIER



PJ - Procès verbal de vérification des travaux réalisés dans le cadre de mise en place d'une filière d'assainissement non collectif

PROCES VERBAL DE VERIFICATION
CONTROLE DE BONNE EXECUTION DE LA FILIERE
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(FORMULAIRE F02)

Je soussigné, M Serge FORATO, responsable du SPANC,
Vu la loi sur l'Eau du 03 Janvier 1992,
Vu le décret n°94-469 du 03 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées,
Vu les deux arrêtés interministériels du 06 mai 1996 fixant d'une part les prescriptions techniques mentionnées aux articles L 2224-8 et L 2224-10 du code général des collectivités territoriales, applicables aux systèmes d'assainissement non collectif et, d'autres part, les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif,
Vu l'arrêté du 24 décembre 2003 modifiant l'arrêté du 06 mai 1996,
Vu les articles L421-3 du code de l'urbanisme et L33, L35-1 et L35-10 du code de la santé,
Vu les travaux de la filière d'assainissement non collectif réalisé pour :

M et Mme AUBRY Jean-Yves

située sur la parcelle :

44 CHEMIN DE LA TOUR D'ENVIE 11410 SALLES SUR L'HERS

et dont les références cadastrales sont :

parcelle n°140, section ZL.

CERTIFIE

que la filière d'assainissement non collectif mise en place est conforme à la réglementation en vigueur.

En foi de quoi, un **avis favorable** est donné sur les travaux d'assainissement non collectif réalisés.

Le présent certificat est établi en 2 exemplaires à signer, dont 1 est à renvoyer à La Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Lu et approuvé

à Castelnaudary, le lundi 13 mai 2019

Le

Signature :

Le Président

Philippe GREFFIER



PROCES VERBAL DE VERIFICATION
CONTROLE DE BONNE EXECUTION DE LA FILIERE
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(FORMULAIRE F02)

Je soussigné, M. Serge FORATO, responsable du SPANC,
Vu la loi sur l'Eau du 03 Janvier 1992,
Vu le décret n°94-469 du 03 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées,
Vu les deux arrêtés interministériels du 06 mai 1996 fixant d'une part les prescriptions techniques mentionnées aux articles L 2224-8 et L 2224-10 du code général des collectivités territoriales, applicables aux systèmes d'assainissement non collectif et, d'autre part, les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif,
Vu l'arrêté du 24 décembre 2003 modifiant l'arrêté du 06 mai 1996,
Vu les articles L421-3 du code de l'urbanisme et L33, L35-1 et L35-10 du code de la santé,
Vu les travaux de la filière d'assainissement non collectif réalisé pour :

M et Mme AUBRY Jean-Yves

située sur la parcelle :

44 CHEMIN DE LA TOUR D'ENVIE 11410 SALLES SUR L'HERS

et dont les références cadastrales sont :

parcelle n°140, section ZL.

CERTIFIE

que la filière d'assainissement non collectif mise en place est conforme à la réglementation en vigueur.

En foi de quoi, un **avis favorable** est donné sur les travaux d'assainissement non collectif réalisés.

Le présent certificat est établi en 2 exemplaires à signer, dont 1 est à renvoyer à La Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Lu et approuvé

Le

à Castelnaudary, le lundi 13 mai 2019

Signature :

Le Président

Philippe GREEFFIER



EXEMPLAIRE A RETOURNER SIGNE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Informations générales

Dossier numéro : 6079

Date du contrôle	05/11/2018	Date d'avis de passage		Origine du contrôle	
Habitation	Adresse	44 CHEMIN DE LA TOUR D'ENVIE			
	Bât.		Appart.		Esc. ☐ Etg. ☐
	CP	11410	BP		
	Commune	SALLES SUR L'HERS	Complément ville		
	Référence cadastrale	ZL 140			
Propriétaire	Type				
	Date de début		Date de fin		
	Civilité, Nom, prénom	M et Mme AUBRY Jean-Yves			
	Complément de nom ou conjoint				
	Adresse	44 CHEMIN DE LA TOUR D'ENVIE			
	Bât.		Appart.		Esc. ☐ Etg. ☐
	CP	11410	BP		
	Commune	SALLES SUR L'HERS	Complément ville		
	Téléphone(s)				
	Fax		Mail		
	Payeur équivalent redevance	☒			
	Occupant de l'immeuble (si différent du propriétaire)	Civilité, Nom, prénom	M et Mme AUBRY Jean-Yves		
Téléphone(s)					
Fax			Mail		
Remarque					

Données générales du contrôle de réalisation

Demandeur (si différent du propriétaire)	
Nature du projet Date de début des travaux Date de fin des travaux Personne(s) rencontrée(s) Observations	☒ Construction neuve ☐ Réhabilitation de l'existant

Caractéristiques de l'habitation

Année de construction du logement :			
Dérégation ? ☐ OUI ☒ NON		Date de fin de dérogation :	
Type de zonage		Zone de prévention des risques	

Compléments d'information sur le site

Affectation construction :	Nature de la distribution :
Etat du raccordement :	Date de mise en raccordement :
Commentaires :	

CONTROLE ET IMPLANTATION

• Passage en cours de réalisation	☒
• Prétraitement : ☒ En cours de réalisation ☐ Terminé	
• Traitement ☒ En cours de réalisation ☐ Terminé	

IMPLANTATION DU SYSTEME

• Eléments de filière implantés conformément au projet validé ☐ Prétraitement ☐ Traitement ☐ Evacuation (filières drainées)	☒ OUI ☐ NON ☒ OUI ☐ NON ☐ OUI ☐ NON
• Respect des distances minimales du dispositif de traitement ☐ > 35m d'un captage d'eau utilisé pour la consommation humaine ☐ > 5 m d'une habitation ☐ > 3 m d'un arbre ☐ > 3 m des limites de propriétés	☒ OUI ☐ NON ☒ OUI ☐ NON ☒ OUI ☐ NON ☐ OUI ☐ NON
• Installateur ☒	

Installateur	Chaury TP							
Adresse	1,Avenue des Ancien Combattants 11400 Castelnaudary							
	Bât.		Apt.		Etg		Esc.	
Commune		CP		BP		Cplt ville		
Téléphone(s)	06 98 44 68 50	Mail			Fax			

Caractéristiques de l'installation

La collecte des eaux usées	
• Eaux usées et eaux pluviales collectées séparément ?	☒ OUI ☐ NON
• Accès possible par un regard ou un té de visite ?	☒ OUI ☐ NON
• La pente de la conduite en amont du prétraitement est-elle suffisante pour permettre l'écoulement ?	☒ OUI ☐ NON
• Les diamètres intérieurs des canalisations d'amenée et d'évacuation sont-ils supérieurs ou égaux à 100 mm ?	☒ OUI ☐ NON
• Habitation neuve : eaux usées de l'habitation toutes collectées et raccordées à la fosse toutes eaux ?	☒ OUI ☐ NON

• Réhabilitation : dans le cas de la conservation de la fosse septique existante, eaux ménagères collectées et raccordées au bac à graisse ?	☐ OUI ☐ NON
• Présence d'un siphon disconnecteur ?	☐ OUI ☐ NON ☐ ?
Observations :	

Éléments composant l'installation	
Filières traditionnelles ☐ Prétraitement ☐ Traitement	Filières agréées ☐ Filtre compact ☒ Microstation ☐ Filtre planté
☒ Regard de visite / Té ☐ Regard de collecte ☐ Présence de toilette sèche ☐ Poste de relevage	
Présence de rejet d'effluents (en sous-sol ou en milieu superficiel) : ☒	
Commentaires généraux :	

Regard de visite

• Le regard est-il accessible ?	☒ OUI ☐ NON
• Le regard est-il affleurant ?	☒ OUI ☐ NON
• Est-il posé horizontalement ?	☒ OUI ☐ NON
• Présence de joint d'étanchéité ?	☒ OUI ☐ NON
• Y a-t-il un tampon amovible hermétique ?	☒ OUI ☐ NON
• Ecoulement au sein du regard correct ?	☒ OUI ☐ NON ☐ ?
• Commentaires sur le regard de visite :	

Microstation

Caractéristiques générales

• La station est-elle agréée ? • Numéro d'agrément : 2012-003 • Dénomination commerciale : TRICEL FR6/4000 G	☒ OUI ☐ NON ☐ ?
• Capacité maximale de traitement : 6 EH • Processus : ☐ Boues activées ☒ Culture fixée • Re-circulation ? • Type de microstation : Installation d'une filière agréée	☒ OUI ☐ NON
• Fonctionnement possible par intermittence ? ○ Si non, l'installation concerne-t-elle bien une résidence à occupation permanente ? • Présence d'une nappe phréatique ? • L'écoulement des effluents en amont de la filière se fait-il correctement ?	☐ OUI ☒ NON ☐ ? ☒ OUI ☐ NON ☐ ? ☐ OUI ☒ NON ☐ ? ☒ OUI ☐ NON ☐ ?
• La filière agréée est-elle mise en place conformément au projet validé ? • Le dimensionnement de la filière correspond-il au projet validé ?	☒ OUI ☐ NON ☐ ? ☒ OUI ☐ NON ☐ ?
Ventilation(s) : ☒	
Commentaires :	

Implantation

• La filière a-t-elle été installée selon les indications du concepteur ? • La filière est-elle posée dans le bon sens ? • La filière est-elle posée horizontalement ? • Tampons de visite affleurants et accessibles ? • Diamètre des canalisations raccordées équivalent aux orifices de l'installation ? • Vérification de la mise en eau de la filière ? • Existence d'une dalle de répartition ? • Tampon amovible hermétique ? • La filière est-elle fixée à une dalle d'amarrage ? • Est-ce que l'aménagement du terrain gêne le fonctionnement de la filière de traitement ? ◦ Si oui, pourquoi et quels sont les risques ?	☒ OUI ☐ NON ☐ ? ☒ OUI ☐ NON ☐ ? ☒ OUI ☐ NON ☐ ? ☒ OUI ☐ NON ☐ ? ☒ OUI ☐ NON ☐ ? ☒ OUI ☐ NON ☐ ? ☐ OUI ☒ NON ☐ ? ☒ OUI ☐ NON ☐ ? ☐ OUI ☒ NON ☐ ? ☐ OUI ☒ NON ☐ ?
Commentaires :	

Fonctionnement

• Y a-t-il un contrat de maintenance ? ◦ Si oui, auprès de quelle société ? Partenaire TRICEL • La ventilation de la filière de traitement est-elle réalisée selon les prescriptions du concepteur ? • Présence d'une pompe et/ou surpresseur d'air dans la cuve composant la filière ? • Le raccordement électrique de la station est-il réalisé ? • La filière compacte posée a-t-elle été programmée selon les prescriptions du concepteur ? • Cette filière est-elle en état de fonctionnement ? • Présence d'une alarme ? • Fermeture sécurisée de la filière conformément aux prescriptions du concepteur ? ◦ Si non, préciser : • Taux d'accumulation des boues : 30 % • Equipements électromécaniques en état de marche ?	☒ OUI ☐ NON ☐ ? ☒ OUI ☐ NON ☐ ? ☒ OUI ☐ NON ☐ ? ☒ OUI ☐ NON ☐ ? ☒ OUI ☐ NON ☐ ? ☒ OUI ☐ NON ☐ ? ☒ OUI ☐ NON ☐ ? ☒ OUI ☐ NON ☐ ? ☒ OUI ☐ NON ☐ ? ☒ OUI ☐ NON ☐ ?
Commentaires :	

• Ventilation pour la microstation • Présence d'une ventilation primaire servant de prise d'air en amont du prétraitement ? • Présence d'une ventilation en aval du prétraitement ? • Diamètre des canalisations ≥ 100 mm ? • Présence d'un extracteur de ventilation statique ou éolien ? • Remontée au faîtage ? • Sortie d'air de la ventilation à plus de 40 cm du haut du toit ? • Les ventilations primaire et secondaire sont-elles distantes de plus d'1 m l'une de l'autre ? • Commentaires :	• ☒ OUI • ☒ OUI • ☒ OUI • ☒ OUI • ☒ OUI • ☐ OUI • ☒ OUI
--	--

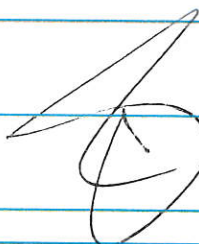
Rejet des effluents

Par rejet vers le milieu superficiel • Rejet réalisé conformément au projet validé ?	☒ OUI ☐ NON
Par puits d'infiltration • Présence de matériaux calibrés d'une granulométrie 40/80 mm ? • Déversement des eaux traitées éloigné de la paroi ?	☒ OUI ☐ NON ☐ OUI ☐ NON
• Lieu de rejet : Infiltration dans le sol • Si rejet par dispersion : ◦ Nombre de tranchée(s) : 2 ◦ Longueur : 12.5 m ◦ Distance inter tranchées : m • Présence de regard(s) ?	☒ OUI ☐ NON ☐ ?
Commentaires sur le rejet :	

AVIS TECHNIQUES

Service de contrôle	
Nom du service	Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois
Adresse	av du 08 mai 1945 CP : 11400 Commune : CASTELNAUDARY
Téléphone	04.68 23 68 43

Proposition d'avis du contrôleur	Conforme
Commentaires :	
Date : 09/11/2018 Nom et signature du contrôleur : M. FORATO Serge	



Avis du responsable du service de contrôle	Conforme
Commentaires :	
Date : 09/11/2018 Nom et signature du responsable du service en charge du contrôle : M. Philippe BERNARD	



